

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels

**CINQUIÈME COMMISSION, 1020^e
SÉANCE**

Jeudi 17 octobre 1963,
à 15 h 55



NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 58 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Projet de budget pour l'exercice 1964 (suite)</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	63
<i>Examen en première lecture</i>	
<i>Chapitre premier. — Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires</i>	64
<i>Chapitre 2. — Réunions et conférences spéciales</i>	64

Président: M. Milton Fowler GREGG (Canada).

POINT 58 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1964 (A/5440, A/5505, A/5507, A/5529, A/C.5/973 et Corr.1, A/C.5/978, A/C.5/982, A/C.5/988, A/C.5/989, A/C.5/L.792) [suite]

Discussion générale (suite)

1. M. ZALAMEA (Colombie) fait observer que le Secrétaire général, dans le projet de budget pour 1964 (A/5505, avant-propos, par. 10 et 15), comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans son rapport principal (A/5507) sur le projet de budget, attire l'attention de l'Assemblée générale sur la grave situation financière de l'Organisation, en indiquant qu'il faut suivre une politique d'aménagement optimum du dispositif d'ensemble et de son maintien dans les limites acquises, ainsi que d'austérité budgétaire. Chacun reconnaîtra la nécessité d'une telle politique, mais ce qui importe c'est de trouver comment l'appliquer au mieux sans compromettre le caractère essentiellement dynamique de l'Organisation ou l'efficacité, la compétence et l'intégrité des fonctionnaires.

2. Il n'y a pas de solution unique à la présente crise financière, mais le Secrétaire général et le Comité consultatif ont tous deux indiqué diverses possibilités d'amélioration. Au paragraphe 17 de son avant-propos au projet de budget, le Secrétaire général demande aux Etats Membres de faire preuve d'une certaine discipline lors de l'établissement des programmes de travail, et, au paragraphe 33, il signale que la stabilisation relative qui caractérise les prévisions budgétaires pour 1964 ne pourra pas être maintenue sans la coopération des Etats Membres. Au paragraphe 64 de son rapport, le Comité consultatif va encore plus loin en indiquant que le moment est venu pour les organes principaux d'exercer un contrôle sur le programme des réunions de leurs organes subsidiaires. La délégation colombienne s'inclinera devant la nécessité d'une discipline, mais elle tient vivement à ce que l'activité de l'Organisation ne soit pas indûment restreinte et à ce que sa

croissance ne soit pas entravée. Il est possible d'arriver à un compromis entre une trop grande rigueur et une trop grande faiblesse, comme le Conseil économique et social l'a montré dans sa résolution 936 (XXXV) du 10 avril 1963, par laquelle il a invité ses organes subsidiaires à étudier le nombre et le calendrier de leurs réunions, leurs programmes de travail et leur ordre de priorités, et, ce faisant, il a donné l'exemple aux autres organes de l'ONU. La Colombie a exposé sa position à l'égard de la question à la 986^{ème} séance de la Commission, lors de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale: l'augmentation des dépenses de l'Organisation n'est pas plus rapide qu'on ne pouvait raisonnablement le prévoir dans les circonstances présentes, notamment à un moment où, sur le plan interne, l'accroissement continu des dépenses publiques est un phénomène commun à tous les pays. Pour la plupart des Etats Membres, les diverses contributions qu'ils versent à l'Organisation représentent une fraction décroissante des dépenses internes en général et des dépenses publiques en particulier. Des critères financiers strictement conservateurs sont de nature à ne pas se révéler plus opportuns si on les applique à l'ONU que si on les applique aux politiques nationales, à l'égard desquelles ils représentent souvent la dernière arme que les préjugés opposent au développement nécessaire des institutions publiques. Le projet de budget pour l'exercice 1964, pas plus que la somme globale de quelque 207 millions de dollars qu'auront à acquitter les Etats membres des diverses organisations reliées à l'ONU, ne semblent excessifs, si l'on considère que ces sommes représentent le coût de l'appareil de maintien de la paix le plus important que l'histoire ait connu. De fait, ces chiffres sont insignifiants par rapport aux énormes sommes que de nombreux budgets nationaux consacrent aux armements. En bref, la délégation colombienne, tout en acceptant les conclusions du Secrétaire général consignées aux paragraphes 59, 60 et 61 de son avant-propos, estime que l'austérité ne doit pas conduire à la stagnation.

3. Un autre point important sur lequel la délégation colombienne a insisté lors de la dix-septième session est que, pour urgente que soit la nécessité d'économiser, le résultat définitif peut fort bien être à l'opposé du but initialement recherché si les dites économies ont pour effet d'amoinrir l'efficacité du Secrétariat. L'effort fait pour économiser actuellement quelques milliers de dollars peut entraîner une crise de personnel qui risque d'être beaucoup plus coûteuse à longue échéance. Il faut également tenir compte de l'effet psychologique que les économies peuvent avoir pour le personnel, qui risque de penser que ses intérêts légitimes sont négligés.

4. La délégation colombienne tient à féliciter le Contrôleur et le chef de la Division du budget de la clarté avec laquelle ils ont présenté les prévisions de dépenses, et, en particulier, de la création d'une

nouvelle catégorie de postes temporaires que le Secrétaire général mentionne au paragraphe 6 de son avant-propos. Quant aux postes permanents, le Comité consultatif déclare, au paragraphe 120 de son rapport, qu'au 30 juin 1963 il y avait dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang plus élevé 172 postes vacants, dont 114 dans le secteur économique et social. La délégation colombienne souhaite demander au Contrôleur: premièrement, quel est le nombre de ces vacances qui est imputable à l'impossibilité de trouver des candidats ayant les aptitudes requises; deuxièmement, combien desdites fonctions sont actuellement exercées, à temps partiel ou à titre temporaire, par d'autres fonctionnaires; et, troisièmement, étant donné que la plupart des vacances existent dans le secteur économique et social, s'il serait possible d'indiquer la répartition des vacances par activité et par organisation. En ce qui concerne le paragraphe 38 de l'avant-propos du Secrétaire général au projet de budget, M. Zalamea rappelle qu'à la dix-septième session (946^{ème} séance) la délégation colombienne s'est particulièrement intéressée à l'amélioration du système de climatisation dans les sous-sols du Siège, où les conditions de travail sont très pénibles durant certains mois, et il serait reconnaissant au représentant du Secrétaire général de bien vouloir lui faire connaître les mesures que l'on a prises ou que l'on envisage de prendre pour améliorer cet état de choses. La délégation colombienne accueille avec satisfaction la proposition mentionnée dans les paragraphes 46 à 49 de l'avant-propos du Secrétaire général et tendant à inscrire dans les prévisions de dépenses une somme annuelle destinée aux gros travaux d'entretien et d'agrandissement des installations. Enfin, en ce qui concerne le paragraphe 51 de l'avant-propos, M. Zalamea pense que le Secrétaire général devrait rechercher s'il ne serait pas possible d'obtenir que des publications autres que celles qui sont soumises à des délais très stricts de parution soient imprimées dans des pays situés hors d'Europe et d'Amérique du Nord où les arts graphiques sont particulièrement développés, notamment dans les pays d'Amérique latine.

5. Pour ce qui est du rapport principal du Comité consultatif, M. Zalamea se réserve de faire connaître l'avis de sa délégation à l'égard des réductions recommandées par le Comité, au moment où la Commission examinera le projet de budget chapitre par chapitre. Aux paragraphes 68 et 69 de son rapport principal et au paragraphe 4 de son rapport (A/5434) sur le rapport financier et les comptes de l'ONU pour 1962, le Comité consultatif parle d'un certain abaissement des normes en ce qui concerne les services de conférence, dû aux lourdes tâches imposées à un personnel limité. Tout facteur, d'ordre budgétaire ou autre, qui nuit aux services du Secrétariat est extrêmement inquiétant.

6. Pour ce qui est du programme d'information, la délégation colombienne fera connaître son avis au moment où la Commission examinera l'annexe III aux prévisions de dépenses, mais, d'ici là, M. Zalamea, se référant au paragraphe 87 du rapport principal du Comité consultatif, souhaiterait savoir quel type d'assistance on entend fournir aux Etats Membres: s'agit-il de les aider à développer leurs propres moyens d'information ou à faire connaître l'œuvre de l'Organisation? En concluant, M. Zalamea demande à la Commission de ne pas oublier que, derrière les froides statistiques qu'elle examine, il y a des êtres humains qui, eux, sont vivants.

Examen en première lecture (A/C.5/L.792)

CHAPITRE PREMIER. — FRAIS DE VOYAGE ET AUTRES FRAIS DES REPRESENTANTS ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS, COMITES ET AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES (A/5505, A/5507, A/5529, A/C.5/978)

7. Le PRESIDENT invite la Commission à aborder, en première lecture, l'examen du projet de budget pour 1964 (A/5505) et attire son attention sur les documents pertinents. Le document A/C.5/L.792 donne le détail des crédits demandés.

8. Pour le chapitre premier, le Secrétaire général demandait, dans le document A/5505, un crédit de 1 237 500 dollars. Dans son rapport principal (A/5507, par. 105), le Comité consultatif recommandait d'ouvrir un crédit de 1 148 100 dollars. En recommandant cette réduction de 89 400 dollars, le Comité consultatif partait de l'hypothèse que le Conseil économique et social déciderait, à sa trente-sixième session, de réduire le calendrier de ses propres réunions et de celles de ses commissions techniques en 1964, décision que le Conseil a effectivement prise par la suite. Dans ses demandes de crédits révisées (A/C.5/978), le Secrétaire général recommande donc de réduire de ce montant les prévisions initiales et demande un crédit supplémentaire de 26 000 dollars. Le Comité consultatif, dans son rapport (A/5529, par. 35 et 36), recommande d'approuver ces demandes de crédits révisées. Le crédit que le Secrétaire général demande au chapitre premier et celui que le Comité consultatif recommande d'ouvrir à ce chapitre est donc de 1 174 100 dollars.

9. M. ROCHTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) attire l'attention de la Commission sur le paragraphe 100 du rapport principal du Comité consultatif, où le Comité signale que l'on pourrait réaliser 250 000 dollars d'économies si le régime des voyages applicable aux fonctionnaires, tel qu'il a été adopté à la dix-septième session de l'Assemblée générale^{1/}, était aussi appliqué aux voyages des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires. Le remboursement des frais de voyage des membres des commissions et des représentants a été institué à l'origine pour éviter qu'aucun gouvernement ne se trouve, par suite de difficultés financières, dans l'impossibilité de se faire représenter à des réunions de l'ONU; mais aucune règle n'a été fixée quant à la classe dans laquelle les représentants voyageraient aux frais de l'ONU. Etant donné la situation financière présente de l'Organisation, il y a lieu d'envisager sérieusement tous les moyens d'économiser; en l'occurrence, la Commission devrait attirer l'attention de l'Assemblée générale sur l'observation du Comité consultatif et lui faire connaître sa façon de voir.

A l'unanimité, la recommandation du Comité consultatif (A/5507, par. 105, et A/5529, par. 35 et 36) tendant à ouvrir un crédit de 1 174 100 dollars au chapitre premier est approuvée en première lecture.

CHAPITRE 2. — REUNIONS ET CONFERENCES SPECIALES (A/5505, A/5507, A/5529, A/C.5/978)

10. Le PRESIDENT signale que le crédit de 180 200 dollars initialement demandé par le Secrétaire général

^{1/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Annexes, point 62 de l'ordre du jour, document A/5391, par. 52 à 56.

pour le chapitre 2 a été accepté par le Comité consultatif (A/5507, par. 112). Dans ses demandes de crédits révisées (A/C.5/978, par. 7), le Secrétaire général propose qu'un crédit de 2 302 000 dollars soit ouvert à l'article premier (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), montant que le Comité consultatif recommande de réduire de 112 000 dollars (A/5529, par. 25). Le crédit global que le Comité consultatif recommande d'ouvrir au chapitre 2 est donc de 2 370 200 dollars.

11. Les prévisions relatives au chapitre 2 ne comprennent pas de demandes de crédits pour la troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, pour laquelle des estimations seront présentées une fois que le Comité consultatif scientifique des Nations Unies se sera réuni, au début de novembre, pour examiner la question de la publication des mémoires et des actes de la Conférence. La question est examinée au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général relatif à cette conférence (A/5491). Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans sa déclaration sur le projet de budget pour 1964 (A/C.5/988, par. 7) le coût global de la Conférence est estimé provisoirement à 1 700 000 dollars.

12. M. PRUSA (Tchécoslovaquie) se déclare satisfait de la manière dont le programme de travail pour l'année à venir a été réorganisé et rationalisé. Lors de la dix-septième session, de nombreux représentants s'étaient déclarés inquiets du nombre croissant des réunions dont le Secrétariat doit assurer le service. Malgré des appels à la modération, le nombre des réunions à New York et à Genève avait presque doublé de 1960 à 1962 (voir A/5507, par. 53), et il ne faisait guère de doute que la même tendance se manifesterait en 1963. Il était donc essentiel d'agir d'urgence, étant donné qu'un programme trop chargé créait de graves problèmes pour le Secrétariat et pour les gouvernements des petits pays et empêchait les réunions en question de donner des résultats adéquats, en particulier lorsque leur succès dépendait de travaux préparatoires. Il était essentiel de veiller à ce que les ressources disponibles fussent consacrées à un programme de priorités soigneusement mis au point, comme le prévoyait la résolution 1797 (XVII) de l'Assemblée générale et la résolution 936 (XXXV) du Conseil économique et social. Le Conseil a donné le bon exemple en décidant de réduire le nombre des réunions pendant 1964, des sessions biennales étant particulièrement souhaitables pour les organes dont les travaux demandent une préparation préalable.

13. En ce qui concerne la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Gouvernement tchécoslovaque la considère comme la réunion la plus importante de ce genre qui ait jamais été organisée sous les auspices de l'ONU. Toutefois, le montant initialement prévu — 1 300 000 dollars — se trouve maintenant plus que doublé et atteint environ 3 millions de dollars, et il sen: le même que cette somme ne suffira pas, étant donné que la portée de la Conférence a été beaucoup élargie. Cet exemple montre à quel point il est nécessaire que les organes qui envisagent des réunions en fixent la portée dès le début, de sorte que le Secrétaire général et les Etats Membres puissent en évaluer le coût. La délégation tchécoslovaque est persuadée que le Secrétaire général fera de son mieux pour maintenir au minimum le coût de la Conférence. Il y a moyen d'économiser sur les dé-

penses de personnel, qui représentent près de la moitié du total. Il faut affecter à la Conférence un nombre de fonctionnaires permanents aussi élevé que possible, en prélevant notamment sur l'effectif du Département des affaires économiques et sociales. Ces fonctionnaires devraient être disponibles puisque le Conseil économique et social a supprimé nombre de ses réunions et que les travaux d'aménagement du Siège réduiront beaucoup le nombre des réunions qui pourront s'y tenir.

14. M. WEI (Chine) signale que les prévisions du Secrétaire général relatives à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ne comportent pas de crédits pour les services linguistiques en chinois. Comme le chinois est l'une des langues officielles de l'ONU, M. Wei demande expressément que les services de traduction et autres, en chinois, soient assurés.

15. M. KIRKBRIDE (Secrétariat) déclare que les demandes de crédits concernant l'emploi des langues lors de la Conférence sur le commerce ont été établies en fonction du règlement intérieur provisoire de la Conférence que le Conseil économique et social a approuvé à sa trente-sixième session^{2/}. L'addition du chinois comme langue officielle de la Conférence supposerait que l'on assure l'interprétation à partir du chinois, que l'on traduise la documentation essentielle au cours de la Conférence, et que l'on imprime et publie une partie des actes de la Conférence, notamment l'Acte final. Les dépenses supplémentaires à prévoir seraient de l'ordre de 30 000 dollars, étant entendu que les travaux de traduction et de reproduction nécessaires, pour ce qui est de la documentation établie avant la Conférence, seraient effectués par les services du Siège. Si cet arrangement est acceptable pour le représentant de la Chine, le Secrétaire général s'efforcera de faire face à ce minimum de dépenses supplémentaires à l'aide du crédit global que le Comité consultatif recommande dans le document A/5529.

16. M. WEI (Chine) remercie le représentant du Secrétaire général de défendre les règles et pratiques concernant les langues officielles et il veut croire que le Comité préparatoire de la Conférence en tiendra compte.

17. M. JAYASINHA (Ceylan) souligne qu'il est nécessaire que le projet de budget donne au moins une idée approximative de toutes les dépenses prévisibles. Il aurait été plus utile d'indiquer dans le projet de budget pour 1964 un montant même approximatif des dépenses qu'entraînera la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ce sentiment est partagé par le Comité consultatif, au paragraphe 21 de son rapport principal.

18. M. KIRKBRIDE (Secrétariat) précise qu'il n'a pas été possible d'établir de demandes de crédits pour la Conférence à temps pour les faire figurer dans le projet de budget pour 1964, car le Secrétariat devait attendre le rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa deuxième session, qui s'est tenue du 21 mai au 29 juin 1963, et la suite que le Conseil économique et social donnerait à ce rapport à sa trente-sixième session. Toutefois, un état estimatif détaillé a été incorporé, le moment venu, dans les demandes de crédits révisées (A/C.5/978).

^{2/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-sixième session, Annexes, point 5 de l'ordre du jour, document E/3799, annexe I.

19. Selon M. SOLTYSIAK (Pologne), il y aurait lieu de rechercher davantage comment réduire le crédit demandé au chapitre 2, en priant certaines des institutions spécialisées d'organiser certaines conférences dans les domaines de leur compétence.

20. M. KITTANI (Irak) déclare que son pays a toujours appuyé l'idée d'une conférence sur le commerce et le développement, mais il estime que la préparation de la Conférence qui se tiendra en 1964 laisse beaucoup à désirer. A la suite des discussions de fond qui ont eu lieu au cours de la dix-septième session, la date, la portée et la nature de la Conférence sont demeurées non fixées sur un certain nombre de points importants. Le crédit qui a dû être ouvert alors pour la Conférence n'avait donc guère de rapport avec la réalité. La portée de la Conférence, telle qu'elle ressort des travaux du Comité préparatoire, sera beaucoup plus vaste qu'on ne l'avait envisagé à l'origine, de sorte qu'il a fallu pratiquement doubler le crédit initialement prévu. M. Kittani sait qu'il n'était pas possible

de prévoir que la Conférence compterait cinq grandes commissions qui se réuniront simultanément, mais il tient à souligner qu'il faut préparer plus soigneusement les conférences avant de présenter des prévisions de dépenses. Il espère que la procédure peu satisfaisante suivie pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ne se répétera pas.

21. M. Kittani trouve, toutefois, les prévisions de dépenses actuelles pour la Conférence acceptables et constate avec plaisir que le Secrétaire général pourra couvrir, à l'aide du crédit global demandé, les 30 000 dollars supplémentaires à prévoir pour les services linguistiques en chinois.

A l'unanimité, la recommandation du Comité consultatif (A/5507, par. 112, et A/5529, par. 25) tendant à ouvrir un crédit de 2 370 200 dollars au chapitre 2 est approuvée en première lecture.

La séance est levée à 17 h 5.